

Offre d'achat

Le(s) soussigné(s), (Nom, Prénom, Société, Domicile, Téléphone, Email), solidairement et indivisiblement tenus,

.....
.....
.....
.....
.....

ci-après dénommé l'offrant, déclare(nt) par la présente faire une offre (montant net propriétaire) de :

.....€ (montant en chiffres)
.....EUR (montant en lettres) (ci-après « le prix de vente »)

pour l'acquisition du bien situé
..... (ci-après « le bien vendu »), dont
le propriétaire est BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403.199.702 RPM Bruxelles (ci-après
« le propriétaire »).

Le prix de vente est payable le jour de la signature de l'acte authentique de vente. L'offrant paiera en outre les droits
d'enregistrement, honoraires et frais d'acte au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

L'offrant ayant été parfaitement informé sur l'immeuble, la présente offre est émise sans réserves, en manière telle qu'en
cas d'acceptation par le Propriétaire, la vente sera parfaite et obligera l'offrant à acheter le bien aux conditions habituelles
de vente et à celles reprises dans la présente offre, sauf stipulation d'une/de(s) condition(s) suspensive(s), auquel cas la vente
ne sera parfaite qu'à la levée de ladite/desdites condition(s). Toutefois le transfert de propriété, des risques et la prise en
jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.

L'offrant déclare que :

- La présente offre est faite en connaissance de cause.
- Il a pris connaissance de la clause de non-concurrence rédigée par le propriétaire.
- La présente offre est faite sous la (les) condition(s) suspensive(s)* :
 - l'obtention d'un financement pour un montant maximum de€* (maximum 100%
du prix de vente net hors frais de notaire et d'enregistrement) et ce dans un délai de (maximum 4
semaines à partir de la signature du compromis).
 -
- La présente offre est valable jusqu'au/...../20..... àh00 (minimum 2 semaines). Pendant ce délai,
l'offre pourra être valablement acceptée par un écrit communiqué par le propriétaire à l'offrant.
- L'acte authentique de vente sera reçu endéans les 4 mois de la signature du compromis de vente, sur proposition
du notaire instrumentant.

Dans le cas où la présente offre est acceptée par le propriétaire, l'offrant s'engage à signer un compromis de vente dans les
plus brefs délais suivant l'éventuelle acceptation écrite de l'offre. Il s'engage également à verser une somme de 10% du prix
de vente sur le compte-tiers de son notaire préalablement à la signature du compromis de vente en garantie de la réalisation
de ses engagements.

Les conditions de vente habituelles s'appliquent à cette vente.

L'offrant indique que le notaire de son choix est Maître à

Fait à , le/...../20.....

Signature de l'offrant

Signature du propriétaire

Annexe : copie de la carte d'identité de l'offrant

*Biffer la mention si inutile.

External